



REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE PHALSBOURG

Place d'Armes  
57370 PHALSBOURG

ARR. U 23.04  
FB

### ARRÊTE

Le Maire de la commune de PHALSBOURG,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion de travaux de branchement électrique en accotement concernant le 22 place d'Armes à PHALSBOURG à compter du lundi 20 février 2022 (durée des travaux 5 jours calendaires).

#### Arrête :

#### ARTICLE 1 :

- Rétrécissement de chaussée

#### ARTICLE 2

- Stationnement et piétons interdits au droit des travaux

#### ARTICLE 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront publiées par voie d'affichage. Elles seront rappelées sur place par la signalisation réglementaire (mise en place par l'entreprise).

#### Les panneaux seront mis en place par l'entreprise.

#### ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg
- Ateliers municipaux
- Lorelec

Fait à Phalsbourg le 01 février 2022

Le Maire

Jean-Louis MADELAINE

